



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20260205-20260205-02-DE
Date de télétransmission : 10/02/2026
Date de réception préfecture : 10/02/2026

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVIER 2026
(Date de convocation : 02 février 2026)

Délibération N°20260205-02

Le cinq février deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Sylvain Saligot, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, et Mme Aurore Ville.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Thibaut Maurin : procuration donnée à M. Etienne Lay, Mme Mélissa Pujo-Menjouet procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

Secrétaire de séance : M. Thierry Ribeiro

Objet : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 2009-1530 du 17 novembre 2009 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de l'autoriser à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2026, dans un maximum de 25% du montant prévisionnel des investissements votés en 2025, déduction faite des restes à réaliser issus du budget précédent (2024).

Considérant les éléments suivants du budget principal :

Montant des crédits d'investissement votés au BP 2025 des chapitres 20, 204, 21 et 27 = 2 373 756,59€

Montant des restes à réaliser du budget 2024 = 194 317,07€

Base de calcul pour déterminer le plafond des crédits ouverts = 2 179 439,52€

Plafond des crédits ouverts dans l'attente du vote du budget 2026 = 544 859,88€

Il est proposé la ventilation suivante pour le budget principal :

- Art. 2031 = 25 000,00 €
- Art. 2131 = 50 000,00 €
- Art. 2151 = 150 000,00 €
- Art. 2188 = 100 000,00 €

Considérant les éléments suivants du budget annexe eau et assainissement :

Montant des crédits d'investissement votés au BP 2025 = 189 391,98€

Montant des restes à réaliser du budget 2024 = 44 054,70€

Base de calcul pour déterminer le plafond des crédits ouverts = 145.337,28€

Plafond des crédits ouverts dans l'attente du vote du budget 2026 = 36 334,32€

Il est proposé la ventilation suivante pour le budget eau et assainissement :

- Art 2031 = 6 000,00 €
- Art 21531 = 30 000,00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2026 selon les ventilations présentées ci-dessus et dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise :

- **Article Unique** : Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2026 selon les ventilations présentées ci-dessus et dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau et assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 10/02/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

